



ÉCOLE
NATIONALE
INGÉNIEURS
TARBES

RÉINSCRIPTION
ADMINISTRATIVE

PROCEDURE GENERALE DE
LA REINSCRIPTION
DEMATERIALISEE

SOMMAIRE

[Présentation de la procédure](#)

[Schéma de la procédure](#)

[Étape 1 – Documents à télécharger](#)

[Étape 2 – Dossier Administratif](#)

[Étape 3 – Paiement](#)

[Étape 4 – Dépôt des pièces justificatives obligatoires](#)

[Étape 5 – Vérification de votre dossier par la Scolarité](#)

[Étape 6 – Communication sur le traitement de votre dossier](#)

[Étape 7 – Mise à jour de la carte étudiant](#)

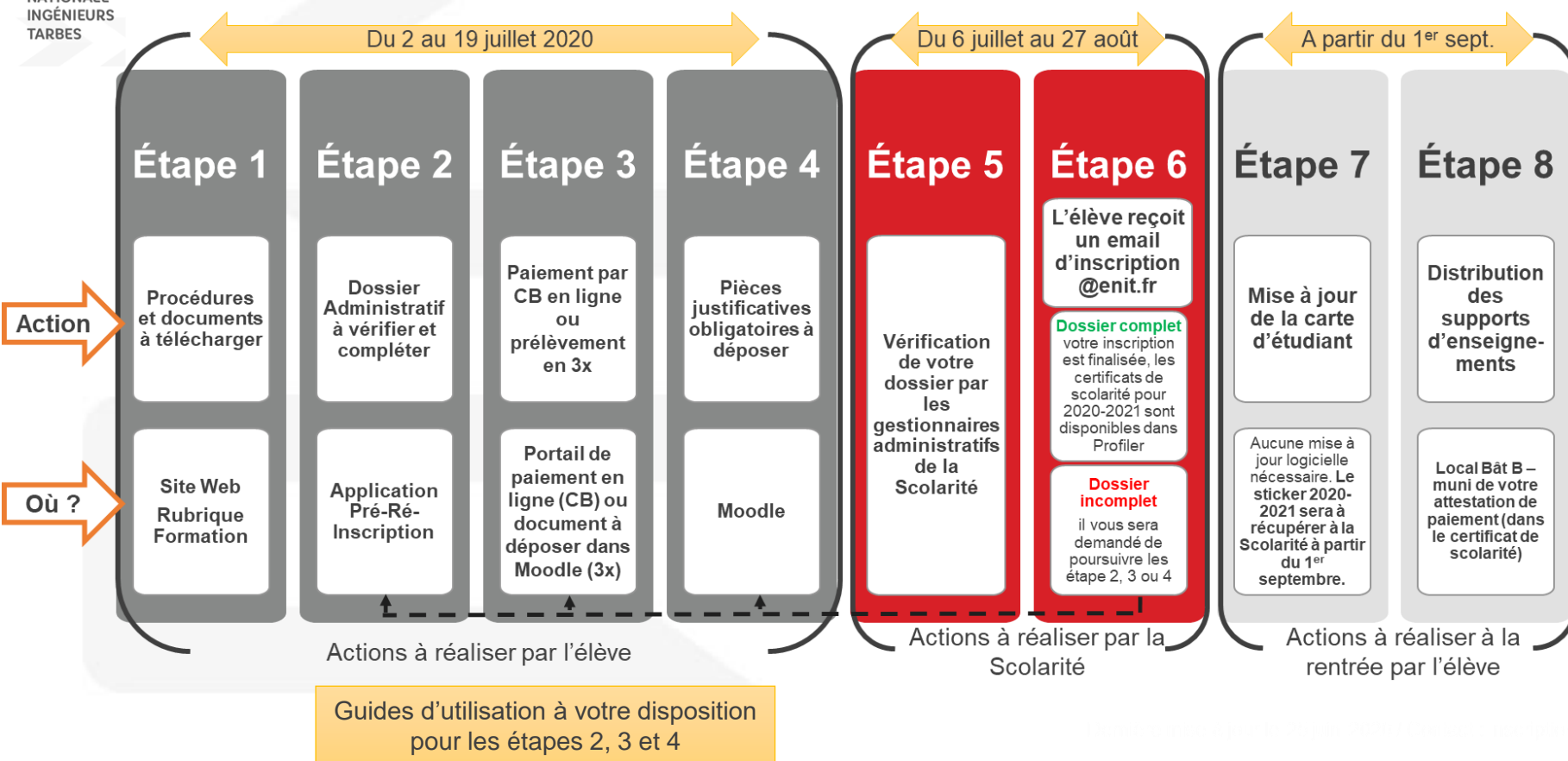
[Étape 8 – Distribution des supports d'enseignement](#)

[Hotline](#)

PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE

- Votre ré-inscription administrative pour la rentrée de septembre 2020 s'effectue de façon dématérialisée.
- Les opérations réalisées jusqu'alors sur une chaîne d'inscription en présentiel à la Scolarité s'effectueront en ligne bien en amont de la rentrée : vérification et modification du dossier administratif, paiement des frais d'inscription et dépôt des pièces justificatives.
- Chaque étape décrite dans le document doit être suivie dans l'ordre annoncée dans le schéma (diapo 3).
- Nous vous recommandons une certaine simultanéité dans l'enchaînement des étapes de votre réinscription (une fois lancé, faites toutes les étapes!)
- Vous devez prévoir 30 à 40 minutes pour réaliser l'ensemble du processus, une fois que vous disposez des pièces justificatives
- Le traitement de votre dossier par les gestionnaires de la Scolarité commence après l'étape 4 (pas avant).
- Des guides d'utilisation ou des notices vous sont proposés pour chaque étape. Merci d'en prendre connaissance avant de commencer le processus.

Schéma de la procédure de réinscription administrative dématérialisée



Étape 1 – Procédures et documents à télécharger

Tous les documents à télécharger sont à votre disposition en tout temps sur le site web (externe) de l'École :

- Rubrique « FORMATION »
- Page « Inscriptions et Réinscription »
- Accordéon « Réinscription (S2x - S3- S4x - S5 - S6x - S7 - Mobilité sortante - S8x - S9 - S10x - Césure - Mobilité entrante diplômante) »

<https://www.enit.fr/fr/formations/inscription-et-reinscription.html>

Les applications Pré-Réinscription et Moodle sont disponibles du 2 au 19 juillet

Étape 2 – Dossier administratif

Cette étape était réalisée jusqu'alors en face à face avec les gestionnaires de la Scolarité lors de votre passage sur la chaîne d'inscription en présentiel.

Dorénavant, l'élève vérifie, modifie ou complète son dossier administratif directement en ligne sur l'application PRÉ-RÉINSCRIPTION

<http://applis2.enit.fr/cgi-bin/WebObjects/PreInscription.woa/wa/reinscription?rne=0650048Z>

Les modalités sont décrites dans le document « Etape 2 - Pré-Réinscription » sont à votre disposition sur le site web dans Page « Inscriptions et Réinscription ».

Étape 3 - Paiement

2 moyens de paiement des frais d'inscription sont à votre disposition :

- Paiement en ligne par carte bancaire
- Prélèvement en 3 fois

La grille «Frais d'inscription » vous permet de connaître quel est le montant des frais à régler.

Les modalités sont décrites dans le document « Étape 3- Paiement » à votre disposition sur le site web dans Page « Inscription et Réinscription ».

Étape 4 – Dépôt des pièces justificatives obligatoires

Cette étape doit être finalisée en dernier.

Les documents sont à déposer sur la plateforme MOODLE. Vous pouvez amorcer le dépôt et y revenir ultérieurement. Le dépôt sera définitif sur clic du bouton « envoyer le devoir ».

C'est ce qui déclenchera la prise en charge du traitement de l'ensemble de votre dossier par les gestionnaires de la Scolarité

Les modalités sont décrites dans le document «ETAPE 4 - DÉPÔT DES DOCUMENTS - GUIDE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME MOODLE ». Il est à votre disposition sur le site web dans Page « Inscriptions et Réinscription » .

Étape 5 – Vérification de votre dossier par la Scolarité

Les gestionnaires de la Scolarité traiteront vos dossiers à partir du 6 juillet.

Tous les éléments de votre dossier sont vérifiés :

- Dossier administratif sur Pré-Réinscription (choix du niveau de formation, champ CVEC rempli, déclaration si boursier, responsabilité civile,...)
- Conformité des pièces justificatives obligatoires demandées
- Paiement réalisé (ou notification de bourse)

Aucun dossier ne sera traité entre le 23 juillet et le 16 août en raison de la fermeture de l'École.

Étape 6 – Communication sur le traitement de votre dossier

Vous recevez ensuite un email depuis la boîte à lettres fonctionnelle inscription@enit.fr



Dossier complet

Le message vous informe que votre dossier est complet et vous invite à télécharger les certificats de scolarité 2020-2021 directement depuis l'application Profiler (Consultation des notes) : le document .pdf comprend 3 certificats de scolarité et 1 attestation de paiement des frais d'inscription

Votre inscription administrative est terminée ✓



Dossier incomplet

Le message vous informe des éléments manquants pour que votre dossier soit complet et vous invite à procéder à (aux) étape(s) requise(s).

Tant que toutes les étapes obligatoires ne sont pas finalisées, les certificats de scolarité ne seront en aucun cas délivrés !
Attention aux dates de clôture des applications

Étape 7 – Mise à jour de la carte étudiant

La mise à jour logicielle de la carte n'est plus nécessaire. Votre passage à la Scolarité n'est plus requis pour cette opération.

Le sticker « 2020-2021 » sera mis à votre disposition en libre service à partir du 1^{er} septembre à la Scolarité.

Votre passage sera toutefois conditionné par le protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là.

Étape 8 – Distribution des supports d'enseignement

Au bâtiment B – local ..

Le service des surveillants procédera à la distribution des supports d'enseignement (polycopiés) selon le protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là.

Une communication sur ce point vous sera transmise avant la rentrée.

Une question ?
Une Hotline est à votre disposition
par mail à inscription@enit.fr
ou
par téléphone au **05 62 44 27 79**
aux horaires suivants

Horaire de la permanence téléphonique	
Juillet	
Les lundi 6, mardi 7, mercredi 8, jeudi 9, vendredi 10, mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17	de 8h30 à 12h30
Août	
Tous les jours à partir du lundi 17	de 8h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00